

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-U51-17
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2009-U51 – TARIFICATION ET MODIFICATIONS
GÉNÉRALES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

*Le Règlement numéro 2026-U51-17 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Tarification et modifications générales a été adopté par le conseil de la Ville le 16 décembre 2025 et **est entré en vigueur le 23 février 2026.***

Un certificat de conformité a été émis le 23 février 2026 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- modifier le tableau des tarifs de l'article 3.3 du Règlement 2009-U51
- remplacer l'article 3.6.1 - Nécessité du certificat d'autorisation
- remplacer l'article 3.6.2 - Forme de la demande
- Ajouter l'article 3.6.5 - Certificat d'usage commercial / industriel annuel (renouvellement)

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à la section « Documents (ordre du jour, procès-verbaux et règlements) », à l'onglet « 2025 », à la séance du « 16 décembre 2025 – Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 25 février 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe